

LA NEWS LETTER DU GIFOD



Hors série N°1 « Confinement et continuité pédagogique »

Mars 2020



Une assistance renforcée

En cette période de confinement, il est plus qu'impératif que les Organismes de Formation, les CFA soient accompagnés dans la **digitalisation** de leurs pratiques, à l'aide d'outils **performants** et **novateurs**, pour assurer la pérennité de leurs formations. Pour cela, le **GIFOD** assurera, avec une équipe renforcée, et durant toute la durée du confinement, l'**assistance** à tous ses adhérents, actuels et à venir.

Marion, **Justine** et **Thomas** seront donc toujours joignables pour apporter le soutien nécessaire au bon fonctionnement de nos établissements adhérents.

Le **GIFOD** se doit d'agir, dans l'intérêt de la communauté, et pour cela, toute l'équipe se mobilise autour de la création d'outils pédagogiques performants, pour vous apporter dans les meilleurs délais des solutions simples et efficaces pour maintenir la **qualité** de vos enseignements. La **visioconférence Zoom** est maintenant accessible à tous, pour des classes virtuelles interactives et des réunions de travail entre collaborateurs.

L'efficacité de notre système de **tracking** est un atout majeur dans les circonstances actuelles pour assurer qualitativement le suivi de vos apprenants et justifier leurs heures de formation. La plateforme est aujourd'hui un allié de taille pour s'assurer de la **performance** de votre dispositif de formation pour le bénéfice de vos apprenants.

Bernard DEPIERRE, Président du GIFOD

Les contact utiles:

Marion :

mvincenot@gifod.fr

06.38.81.95.16

Justine:

jdl@gifod.fr

06.25.48.23.88

Thomas :

ttropet@gifod.fr

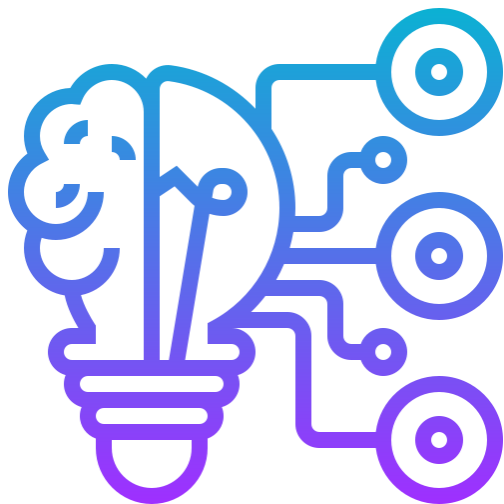
Dans ce numéro

- Une assistance renforcée
- Vers une société apprenante
- Evolution de la législation



Save the date !

Prochaine réunion des chefs de projets à distance le **02 Avril 2020**.



Vers une société apprenante

En 2020, l'usage généralisé des **NTIC*** a profondément changé notre façon de travailler et de consommer l'information. D'ici la prochaine décennie, on estime que ce sont 30 à 50% des emplois qui vont se **transformer** sous l'emprise des technologies numériques (voir BPI France, Demain : Compétences et métiers, quels enjeux pour la formation ?). Par conséquent, les professionnels vont devoir s'adapter. Il est donc impératif d'anticiper la formation aux **métiers de demain**.

L'enjeu est clair : développer la formation tout au long de la vie et personnaliser les parcours de chaque apprenant.

Des attentes de plus en plus fortes vis-à-vis du système de la formation professionnelle, des exigences en terme d'employabilité, de développement des compétences, autant de notions à prendre en considération, et un maître mot: **individualisation**.

Pour anticiper l'avenir, le système pédagogique du **GIFOD** permet une auto-adaptation des parcours autrement dit :« Adaptive Learning », pour permettre aux apprenants de se focaliser uniquement sur les notions qu'ils ne maîtrisent pas et aux formateurs de gagner en efficacité en étant encore plus présent dans l'accompagnement de leurs apprenants. Ces derniers deviennent acteurs de leurs parcours de formation.

La société de la **connaissance** laisse place progressivement à une société **apprenante**. Les compétences cognitives, le « apprendre à apprendre » seront les premières compétences permettant aux individus de maintenir leur employabilité, surtout qu'une bonne partie des métiers de demain sont inconnus aujourd'hui.

Aujourd'hui, préparons ensemble le monde de demain.

Evolution de la législation

La loi du **5 Septembre 2018** reconnaît l'usage de la **FOAD** en formation au niveau législatif. Cependant la loi demande aux Organismes de formation et CFA de justifier des temps de formation à distance à l'aide d'un « **Certificat de Réalisation** ».

Il faudra donc archiver les preuves attestant que l'apprenant effectue réellement les activités prescrites, à distance. C'est en cela que le système de **tracking** du **GIFOD** mis en place sur ses plateformes va devenir un allié de poids face à la législation. En une seule manipulation, les adhérents peuvent extraire un fichier unique prouvant la réalisation des travaux de leurs apprenants. Les évaluations, ainsi que les temps de connexion et les temps passés sur chaque contenu et activité sont comptabilisés grâce à un **algorithme** de pointe, capable de recenser l'ensemble des actions des apprenants sur la plateforme.

Une **fiche astuce** à paraître sera prochainement transmise à chaque adhérent pour les accompagner dans la justification des temps **FOAD**.

*Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Nous contacter :

Association GIFOD

19 avenue Albert Camus 21000 Dijon

03.80.72.13.97

Admin@gifod.fr

